

# SIPAC

## BUREAU SYNDICAL DU 22 MARS 2007

\*\*\*

L'an deux mille sept,

Le 22 mars le bureau légalement convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la salle des associations de Gasville Oisème, sous la présidence de Monsieur Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Cornu, Ramond, Lochon, Beaufils, Catel, Mallet, Gauthier Guy, Goimbault, Hasquenoph, Lebaille, Soulet  
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. Chatel, Gorges

Assistait également à la réunion : Laurent Verger (conseil régional)

Monsieur François Catel a été élu secrétaire de séance.

### **t Validation des projets contrat de pays départemental**

<sup>a</sup> Monsieur Le Président présente les dossiers relatifs au contrat de pays départemental, à savoir :

- Un dossier de médiathèque pour la commune de Saint Georges sur Eure pour un montant de travaux de 530 890 euros HT, soit une subvention de **159 267 euros**
- Un dossier complémentaire concernant le gymnase de la communauté de communes du pays Courvillois à Fontaine la Guyon pour un montant de travaux de 1 464 444 euros HT, soit une subvention globale de 439 000 euros et une subvention complémentaire de **79 000 euros**
- Un dossier complémentaire pour la piscine de Nogent Le Roi pour un montant de travaux de 1 138 398 euros HT, soit une subvention globale de 163 983 euros et une subvention complémentaire de **10 345 euros**
- Un dossier complémentaire pour le parc d'activités de Saint Luperce pour la communauté de communes du pays Courvillois pour un montant global de 334 311 euros HT, soit une subvention globale de 133 721 euros et une subvention complémentaire de **47 250 euros**
- Un dossier de panneaux électriques pour 2 communes pour la communauté de communes du pays de Combray pour un montant de 20 159 euros HT, soit une subvention de **10 080 euros**
- Plusieurs dossiers pour l'aménagement du canal Louis XIV (Aqueduc à Maintenon, La Grande Voûte à Maintenon Chartainvilliers, les Terrasses à Chartainvilliers, Le siphon amont et la grande arche à Berchères Saint Germain, le canal à Dallonville, l'arche à mulet à Saint Arnoult des Bois) pour un montant de travaux global de 72 122 euros HT, soit une subvention de **36 061 euros**
- Un dossier d'aménagement et de paysagement d'une sente piétonne pour la commune de Levainville pour un montant de travaux de 15 000 euros HT, soit une subvention de **7 500 euros**
- Un dossier d'aménagement du mur d'enceinte du jardin autour de l'église pour la commune de Saint Lucien pour un montant de travaux de 8 704 euros HT, soit une subvention de **4 352 euros**.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus relatifs au contrat de pays départemental du pays Chartrain,
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

#### **t Validation des dossiers ORAC**

<sup>a</sup> Monsieur Le Président soumet aux membres du Bureau Syndical les dossiers ORAC proposés par le comité de pilotage, à savoir :

- Un dossier d'achat de matériels pour l'entreprise de Boulangerie « l'épi d'or » de M. Brunet et Bertin à Thivars. La subvention proposée par le comité de pilotage ORAC est de **10 000 euros** sur fonds départemental pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT
- Un dossier d'achat de matériels pour l'entreprise de Coiffure « Tête en l'Hair » de Mme Monguillon à Courville sur Eure. La subvention proposée par le comité de pilotage ORAC est de **3 160 euros** sur fonds départemental pour une dépense subventionnable de 10 535,34 euros HT
- Un dossier de reprise de matériels pour le garage « Automania » de M. Trumpler à Hanches. La subvention proposée par le comité de pilotage ORAC est de **10 000 euros** sur fonds départemental pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT
- Un dossier d'achat de matériels pour un paysagiste « déco espaces verts » de M. Philippe à Saint Luperce. La subvention proposée par le comité de pilotage ORAC est de **5 230 euros** sur fonds départemental pour une dépense subventionnable de 17 435 euros HT
- Un dossier d'achat de matériels pour l'entreprise de diagnostic automobile « Aexim » de M. Allard à Hanches. La subvention proposée par le comité de pilotage ORAC est de **10 000 euros** sur fonds départemental pour une dépense subventionnable de 33 334 euros HT

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve l'ensemble des projets présentés ci dessus
- Charge Monsieur Le Président de les transmettre au Département ou à l'Etat
- Autorise Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant

#### **t Renégociation Contrat Groupe Assurance des Risques Statutaires**

Monsieur le Président expose :

Le contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion d'Eure et Loir (article 26 de la loi du 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Ce contrat groupe qui regroupe aujourd'hui plus de 300 collectivités a été conclu pour une durée de 3 ans et arrive à échéance le 31 décembre 2007, c'est pourquoi le centre de gestion entame une procédure de renégociation de son contrat selon les règles du code des marchés publics. Cette procédure donne l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques.

Vu la loi N° 84 – 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret N° 86 – 552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi N° 84 – 53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Charge le centre de gestion d'Eure et Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants : Agents affiliés à la CNRACL, agents effectuant au moins 28 heures par semaine sur un ou plusieurs emplois : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- Agents relevant du régime général, agents effectuant moins de 28 heures par semaine ou agents contractuels de droits public : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules. Les conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :  
Durée du contrat : 4 ans à effet au premier janvier 2008,  
Régime du contrat : capitalisation

#### **t Compte Administratif et Compte de Gestion 2006**

Le Comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2006 qui se résume ainsi :

- La section de fonctionnement se clôture par un déficit de 158 359,68 euros au titre de l'année 2006, soit un résultat cumulé en section de fonctionnement de 263 691, 15 euros,
- La section d'investissement se clôture par un excédent de 6 640,03 euros au titre de l'année 2006, soit un résultat cumulé en section d'investissement de 26 024,90 euros.

Ce projet de délibération sera présenté au prochain comité syndical

#### **t Affectation du résultat 2006**

Monsieur Le Président rappelle aux membres du comité syndical qui a entendu et approuvé le compte administratif 2006, que ce compte présente en section de fonctionnement un excédent cumulé de 263 691,15 euros et en section d'investissement un excédent cumulé de 26 024,90 euros.

Le bureau syndical propose d'affecter la somme de 263 691,15 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour les besoins de fonctionnement de l'exercice 2007 et la somme de 26 024,90 euros au compte 001 « excédent d'investissement reporté » pour les besoins d'investissement de l'exercice 2007.

Ce projet de délibération sera soumis au prochain comité syndical.

#### **t Budget primitif 2007**

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical le projet de budget 2007 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 522 717,30 euros pour la section de fonctionnement et à 35 205,90 euros en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Ce projet de délibération sera soumis au prochain comité syndical.

### **t Point sur le contrat régional**

Monsieur Le Président expose que dans le cadre de la réactualisation de la charte de développement, deux études ont été lancées, à savoir :

- Une étude pour la mise œuvre d'un schéma global des circuits pédestres, équestres et cyclables avec un volet environnemental et touristique. La première phase a été présentée à la commission chargée de cette étude et le pays chartrain est en attente des observations concernant cette première partie. Cette première phase sera également présentée à l'ensemble des communes lors du prochain comité syndical.
- Une étude des services à la population sur l'ensemble du territoire du pays chartrain. Un questionnaire va être envoyé à 5 000 foyers du pays chartrain pour connaître leur satisfaction et leurs attentes en matières de services à la population. Des réunions par secteurs (ouest, centre, est) vont être organisées.
- Une étude pour la réactualisation de la charte de développement avec un volet économie, emploi et habitat va être lancée début mai. La clôture de l'appel d'offres est fixée au 06 avril à 17h00

En ce qui concerne l'évaluation du contrat de pays chartrain, ce travail est en cours de réalisation et le pays chartrain attend les réponses des communes et communautés de communes.

Par ailleurs, le taux de mandatement est actuellement de 60%

### **t Point sur la « Route du Blé »**

L'édition 2007 – 2008 du guide Gallimard sera disponible fin mars. Pour les animations des week-ends de la Route du Blé, il s'agira d'une carte avec les différentes animations. La participation du Pays Chartrain est de 1 000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20H15

Le Président,

Les membres du bureau,